

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00197
Numéro SIREN : 750 536 450
Nom ou dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2013 sous le numéro de dépôt 2208

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



278099

Dénomination : DOMAINE LE FOLASTERE
Adresse : Intres 07190 Saint-julien-du-gua -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00197
n° d'identification : 750 536 450
n° de dépôt : A2013/002208
Date du dépôt : 17/09/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 01/09/2013



278099



4

Procès-verbal de délibération d'une assemblée extraordinaire des associés

L'an 2013, le 01 septembre, à 14h30,

Les associés de la société "Domaine Le Folastère", société à responsabilité limitée, au capital de 7800 euros minimum immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Aubenas sous le numéro 750 536 450 00018 se sont réunis au siège social sur convocation orale qui leur a été faite le 14 Août 2013 conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Marine Nadal-Chergui.

Le président constate que sont présents :

M. Xavier Nadal qui détient 10 parts sociales,
Mme Prévot Marie Dominique qui détient 10 parts sociales,
M. Spaan Michel qui détient 10 parts sociales,
Mme Nadal Marjolaine qui détient 10 parts sociales,
M. Chergui Julien qui détient 10 parts sociales,
Mme Nadal Chergui Marine qui détient 10 parts sociales,

qui détiennent ensemble 60 parts sociales sur un total de 60, cela représente plus de la moitié des parts sociales, et en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts.

Le président rappelle que tous les documents requis ont été adressés aux associés et que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la gérance de la société
- Rémunération de la gérance
- Pouvoirs

Le président de séance expose qu'en raison du Pacs entre Michel Spaan, co-gérant et Marjolaine Nadal, associée il est proposé de n'avoir plus qu'un seul gérant, Marine Nadal Chergui afin de rester en gérance minoritaire.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Démission d'un co-gérant

La collectivité des associés prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Spaan Michel adressée le 1er août 2013 à chacun des associés et qui doit prendre effet à l'issue de la présente assemblée. Mme Nadal Chergui Marine reste gérante dans les mêmes conditions que définies dans la décision collective de nomination des premiers gérants annexée aux statuts datée du 23 mars 2012.

Cette résolution est adoptée à six voix sur six.

Deuxième résolution



5

Rémunération du gérant inchangée

La collectivité des associés décide que, comme précédemment, la gérance ne donne droit à aucune rémunération spécifique.

Cette résolution est adoptée à six voix sur six.

Troisième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à six voix sur six.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à Saint Julien du Gua, le 01 septembre 2013

Les associés

La gérante